## RAPPORT DE VISITE D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE VENTE

Commune: OSMETS		Da	Date de la visite : 26/11/2020				
Propriétaire :	_						
Nom:	Mr BERBAIN / Mme	PELLA	RD				
Adresse:	65350 OSMETS						
Téléphone :	06 63 90 06 52						
Email:	nathalie.pellard65@gmail.com						
	te le jour du contrôle :						
Nom:	Mr BERBAIN Etienr	ne					
Qualité	Propriétaire						
Téléphone :	06 63 90 06 52						
Email:	1						
• 1 dossier Le Terrain	is par la personne prése Assainissement de 2011						
Référence cadastrale :			Parcelles: 482 Section: A				
Adresse:		20 Rue de Labascure 65350 OSMETS					
Superficie:		1 500 m <sup>2</sup>					
Superficie disponible pour l'assainissement:		Suffisante pour tout type de filière					
Pente:		> à 5%					
Alimentation en eau potable :		Service Public SIAEP du Lizon					
Puits:		□ oui ⋈ non Usage : □ AEP □ jardin □ pas d'usage					
Exutoire possible:		Fossé communal et Fossé mitoyen					
Autre:							
L'habitation							
Type de résidence		principale					
Occupation des locaux : toute l'année			☐ Inhabitée :				
Nb d'usagers pern			Nombre d'usagers occasionnels : 2				
	ion de l'assainissement : 22/0						
Nombre de chambres : 3			Nombre de cuisine : 1				
Nombre de salle de bains : 2			Nombre de WC : 2				
Nombre de Salon : 1			Autre:/				
Nombre de pièces principales : 4			Nombre d'Equivalents Habitants (EH) : 4				
Travaux depuis	la dernière visite						
Sur l'installation a	l'assainissement conforméme	nt au deri	nier rapport de visite : 🗆 Oui 🛛 Non 🗀 Autre				
	abords de l'installation d'ass						
	l'installation d'assainis		•				
A plus de 35 m d'u			Non concerné (pas de puits sur le terrain)				

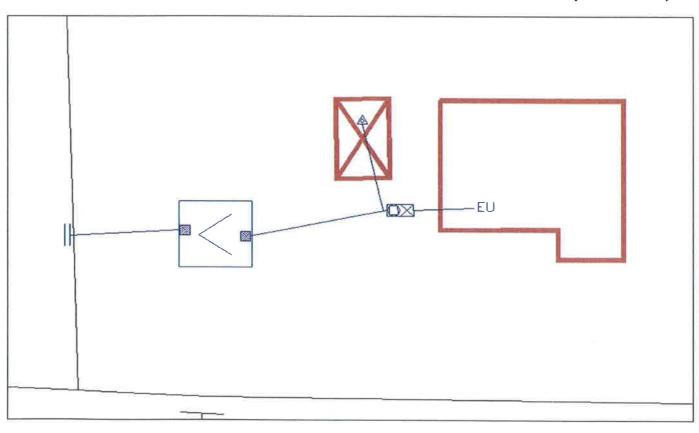
## DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

COLLECTE DECEAUY HIGES (FID.
COLLECTE DES EAUX USEES (EU):
Eaux pluviales ou eaux de piscine dirigées vers l'installation :
PRETRAITEMENT: ⊠ Oui ☐ Non ☐ Sans information
Bac à graisse : _ oui
Fosse: ☐ septique ☐ toutes eaux ☐ autre ☐ volume: 3000 litres  Nombre: 1
Préfiltre Decolloïdeur :       □ Aucun       ☑ Intégré       □ Séparé         Matériaux filtrants : bille PVC       Accessibilité : oui         Ecoulement : correct       Défaut de structure ou de fermeture : aucun
Ventilation: oui       Extracteur: absent         Diamètre: Ø100 mm       Sortie au-dessus du toit: oui         Nuisance olfactive: non       Sortie au-dessus du toit
Dysfonctionnements:
Il reste à mettre un extracteur d'air au niveau de la ventilation. Celui actuel n'est pas le bon.
TRAITEMENT: ⊠ Oui □ Non □ Sans information
Type et dimensionnement : Filtre à sable vertical drainé Dimensionnement : 25 m²
Regard de répartition :
Accessibilité : oui Matériaux : plastique Stagnation d'eau : non
Regard de collecte:
<u>Dysfonctionnements</u> :

JET							
Type:	☐ infiltra	ation 🛭 mili	ieu hydraul	ique supei	ficiel		-7.07.000
Milieu récepteur :	Fossé mi	toyen					
Risque de contact avec	eaux usée	s non traitées	_	⊠ <i>i</i> parcelle		s parcelle	
Nuisance olfactive:	□ oui Þ	3 non	Plainte:		□ oui	⊠ non	16 / W. 15 / W
Autorisation de rejet :	⊠ oui [	] non	Justificati	f-déjà four	ni : 🛛 <i>oui</i>	□ non	
Ecoulement de l'exutoi	re: 🛭 🖸		□ stagna	tion			12/
Entretien de l'exutoire	: 🛭	<b>₫</b> oui	□ non				
Défaut de sécurité sa	anitaire :			🗆 oui	$\boxtimes$ $n$	on 🗆	non évalué
Risque pour la sécurité des personnes :				🗆 oui	⊠ ne	on 🗆	non évalué
Risque avéré de poll	lution de	l'environne	ment:	□ oui	⊠ ne	on 🗆	non évalué

### Plan de l'installation d'assainissement non collectif

Le plan ci-dessous a été réalisé selon les déclarations et les observations de terrain. Il n'est donné qu'à titre indicatif.





#### **AVIS DU SPANC**

# EVALUATION et CLASSEMENT de L'INSTALLATION d'ASSAINISSEMENT (selon le tableau de l'annexe II de l'arrêté du 27/04/2012)

PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION	CLASSEMENT			
Absence d'installation	Non-respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique Mise en demeure de réaliser une installation conforme Travaux à réaliser dans les meilleurs délais			
□ Défaut de sécurité sanitaire  (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes)  □ Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation  □ Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation non conforme Danger pour la santé des personnes Travaux obligatoires sous 4 ans Travaux dans un délai de 1 an si vente			
<ul> <li>☐ Installation incomplète</li> <li>☐ Installation significativement sous-dimensionnée</li> <li>☐ Installation présentant des dysfonctionnements majeurs</li> </ul>	Installation non conforme Travaux dans un délai de 1 an si vente			
☐ Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	Liste de recommandations pour améliorer le			
☑ Pas de défaut majeur constaté sur l'installation	fonctionnement de l'installation			

#### LISTE DE RECOMMANDATIONS POUR AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTALLATION :

- Mettre un extracteur d'air au niveau de la ventilation d'extraction des gaz,
- \* Continuer à Faire vidanger la fosse lorsque le taux de boue sera supérieur à 50% du volume utile par un vidangeur agréé (environ tous les 4 à 5 ans en moyenne).
- P Nettoyer le regard de répartition du filtre à sable une fois par an au jet d'eau.

Fréquence de contrôle appliquée à l'installation : 8 ans (Ramené à 1 an en cas de vente)

#### AVANT TOUTE MODIFICATION DE : votre installation d'assainissement non collectif

- ♣ Demander conseil au technicien du SPANC (tél pour RDV : 05 62 35 60 94)
- Compléter la déclaration d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif (DIDANC) disponible en mairie ou au SPANC du SIAEP du Lizon. La faire parvenir au SPANC, accompagnée d'un plan de masse de la filière, des autorisations et études éventuelles.

Fait pour servir et valoir ce que de droit, A Trie-sur-Baïse, le 27 novembre 2020.

Jonathan DOMEC

<u>NB</u>: Le contrôle a été réalisé exclusivement sur la base des informations et documents fournis par le propriétaire de l'immeuble (ou de son représentant) lors de la visite. Conformément à l'article L 1311-11-1 du code de la santé publique, le présent certificat est valide pour une durée de 3 ans.